BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 25 septembre 2020	***N° 2020-220***

Convocation du 18 septembre 2020
Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaël LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 25 septembre 2020**	***Délibération***
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures **Service grands projets de transports**	***N° 2020-220***

Convention avec la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public aéroportuaire pour la réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac - Décision - Autorisation

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole engage les travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac. Ce programme comprend notamment l'extension de la ligne A de tramway depuis la station « Quatre Chemins » vers l'aéroport et la création d'une ligne de Bus de niveau de service performant (BNSP) entre Le Haillan Rostand et Pessac Bersol. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019.

Dans ce cadre, elle doit réaliser une partie de l'infrastructure associée (voirie, piste cyclable, plateforme tramway, couloir bus, stations…) dans l'enceinte de l'aéroport de Bordeaux Mérignac. Ces aménagements doivent être réalisés sur les emprises du domaine public aéroportuaire, concédées à la Société anonyme aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM). Une convention relative à l'occupation du foncier nécessaire à l'exploitation du tramway interviendra à l'issue des travaux.

Préalablement à celle-ci, la convention figurant en annexe, conclue avec la SA ADBM, porte sur :

- L'autorisation d'occuper temporairement les emprises pour la réalisation du chantier tramway et BNSP sur le domaine public aéroportuaire concédé à la société SA ADBM. Celle-ci est consentie à titre gratuit. Un plan faisant figurer les emprises concernées est annexé au projet de convention
- Les conditions de réalisation de ces travaux (prescriptions techniques particulières, sécurité et signalisation du chantier, sûreté…). Certains de ces travaux feront l'objet d'une remise d'ouvrage à la SA ADBM, à l'issue des travaux. Il s'agit des reconstitutions de fonctionnalités qui ont été impactées par le projet tramway et/ou BNSP (trottoirs, pistes cyclables, voiries…).

La convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties. Elle prendra fin à la date de réception des travaux de Bordeaux Métropole et au plus tard le 31 mai 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code des transports et notamment son article L 1231-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'extension du tramway ligne A reliant l'arrêt « Quatre Chemins » à l'Aéroport et les travaux du BNSP reliant la gare Pessac Alouette au terminus du tramway A « Le Haillan Rostand ».

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'accepter l'autorisation consentie par ADBM d'occuper les emprises nécessaires à la réalisation des travaux du Tramway et du BNSP,

CONSIDERANT QUE ce projet de convention a également pour objet de préciser la consistance des travaux et les conditions de leur réalisation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **30 SEPTEMBRE 2020** **PUBLIÉ LE :** **30 SEPTEMBRE 2020**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH